



BULLETIN MUNICIPAL MACHILLY

JANVIER 2012 / N° 97

MOT DU MAIRE

Dans ce bulletin mensuel, une annonce d'embauche est rédigée afin de recruter un emploi partiel pour gérer l'agence postale *communale*.

Il est rappelé que le bureau des postes avait fermé et que la seule possibilité pour maintenir ce service très apprécié par les habitants était d'ouvrir une agence communale.

La poste verse une allocation à la commune à titre d'indemnité pour compenser une partie des frais de gestion et de maintenance: locaux et personnel.

C'est pourquoi il appartient à la commune de gérer le personnel nécessaire au bon fonctionnement de cette activité.

Un employé ayant demandé sa mutation sur une autre collectivité, une réorganisation est à prévoir.

Ainsi Sophie prendra en charge principalement l'urbanisme, laissant vacant son poste à l'accueil « POSTE ».

Je souhaite procéder rapidement à cette embauche pour retrouver rapidement la qualité de travail à laquelle vous êtes habitués.

Jacques Bouvard.

Les vœux du maire



La cérémonie des vœux du maire s'est déroulée à la salle d'animation Vendredi 13 janvier. De nombreux élus et habitants ont assisté à cet évènement. A l'issue des discours, un magnifique buffet était servi.



SOMMAIRE

AU FIL DES REUNIONS

MACHILLY au quotidien

Parole aux ASSOCIATIONS

Infos diverses

Au fil des réunions...

Compte-rendu de la séance du 23 janvier 2012

MEMBRES PRESENTS : 10

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION : 3

MEMBRES ABSENT(E)S : 2

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2011.



FINANCES - AUTORISATION DE REGLEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le budget pour l'année 2012 est en cours d'étude. N'ayant pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, il est nécessaire jusqu'à son adoption d'autoriser le recouvrement des recettes, de liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente et le remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant la date de vote.

Les dépenses d'investissement sont réglées sur autorisation du Conseil Municipal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit :

Montant budgétisé (hors remboursement d'emprunts) :

1 327 087.17 € x 25 % = 331 771.79 €



MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE CHEMIN RURAL

Le chemin rural situé à Machilly dit « du Bois de la Carrière » n'est plus emprunté sur une large partie par le public. Un riverain souhaite acquérir une portion du chemin et propose en contrepartie un autre lieu de cheminement.

Après examen de la situation, le Conseil Municipal se déclare favorable à l'aliénation d'une partie du chemin rural au riverain.

Une enquête publique sera ouverte pour formaliser cette aliénation.



ECHANGE DE TERRAINS

Lors de la réalisation du chemin de ronde du lac, un empiètement a été créé sur une parcelle agricole. Afin de régulariser la situation, un échange mètre pour mètre est réalisé.



LIEU DIT « LA SERVE » :

Terrains cadastrés :

Pour la cession : emprise de 196 m² sur les parcelles B 412, 410, 411, 414 et R 44, 47 en zone Ndt

Pour l'acquisition : emprise de 196 m² sur la parcelle B 416 en zone Ndt

La valeur vénale est fixée à 1 175 € pour la cession et l'acquisition.

Une enquête publique sera ouverte pour formaliser cette aliénation.



A l'occasion d'un bornage, il a été nécessaire de procéder à des échanges de terrains pour rétablir les limites.

REGULARISATION ALIGNEMENT ROUTE DES ACACIAS :

Terrains cadastrés :

N° 3039, surface de 7 m² cédée par la commune de Machilly

N° 3038, surface de 11 m² et N° 3037 de 5 m² revenant à la commune de Machilly

La valeur vénale de ces biens est établie sur une base de 54 € le m².

EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Diverses demandes de subventions ont été examinées.

AVIS FAVORABLE :

Aide à Domicile en Milieu Rural : 5 363 €

Tous Unis Pour les Enfants : 100 €

Amicale des Donneurs de Sang de Saint-Cergues : 100 €

*AVIS DEFAVORABLE :*

M.F.R. de Bonne et de Margencel, Lycée Professionnel des Trois Vallées, C.F.A. Annemasse : devant la multiplication des demandes provenant d'établissements scolaires, le Conseil Municipal ne souhaite plus accorder d'aides financières. Il estime que son rôle n'est pas d'intervenir dans le fonctionnement du système éducatif et de la formation.

Ecole Saint-François : des familles ont fait le choix de scolariser leurs enfants dans un établissement privé. Ce dernier sollicite une participation financière au prorata du nombre d'enfants accueillis. Le Conseil Municipal émet un refus au motif que la commune est en capacité de scolariser tous les élèves du village et de les recevoir dans ses structures périscolaires : cantine et garderie.

Société d'Economie Alpestre : pas de besoin par rapport à leurs services,

Handi-sport : une subvention est apportée à Machilly Pétanque pour l'ensemble de ses actions y compris pour les personnes handicapées ;

Prévention routière : ces actions sont gérées par les services de la police intercommunale.



Opération Nez Rouge : pas d'aide financière, mais un accompagnement se fera par la diffusion de leur action au travers des moyens de communication tels que bulletin municipal, affichage, site internet...

INDEMNITES DU RECEVEUR MUNICIPAL



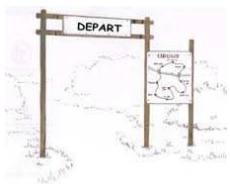
Le receveur municipal ayant eu en charge la trésorerie de Machilly durant l'année 2011 sollicite l'indemnité de conseil à laquelle il peut prétendre.

Après débat, compte-tenu de 7 abstentions, 1 contre, 5 pour, le montant de 419.46 € est attribué.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

L'entretien des espaces verts de la commune doit désormais tenir compte des surfaces supplémentaires créées lors de l'aménagement des alentours du lac.

Une évaluation a été effectuée pour l'entretien régulier annuel et un appel d'offres sera lancé prochainement.



Pour une utilisation correcte du parcours sportif, des panneaux d'information sont souhaités à proximité de chaque agrès. Des devis sont demandés.

LOCATION DE LA SALLE D'ANIMATION RURALE



Un comparatif des coûts de location des salles communales de différentes communes laisse apparaître que les tarifs pratiqués à Machilly ne sont pas élevés.

Le Conseil Municipal décide de porter à 850 € le tarif de location aux personnes extérieures de la commune. Cette hausse s'explique par l'augmentation des charges de fonctionnement et des travaux d'entretien.

QUESTIONS DIVERSES

Inscriptions électorales :

68 inscriptions ont été enregistrées, dont la majorité au cours des derniers jours du mois de décembre.

Organisation Edition 2012 " les Virades de l'Espoir " :

Celles-ci se dérouleront à Saint-Cergues le 30 septembre.

Un appel est lancé auprès des habitants et des associations pour apporter une aide bénévole. Des informations complémentaires seront apportées dans les prochains bulletins municipaux.



Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés :

Un correspondant Informatique et Libertés (CIL) peut être désigné dans les communes.

Le Conseil Municipal décide de ne pas participer.



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

I.N.S.E.E. :

Population légale en vigueur au 1er janvier 2012 :
 Population municipale : 963
 Population comptée à part : 14
 Population totale : 977

Résultat du Tir Inter Municipalités des 22 et 23 octobre 2011 :

Machilly se classe deuxième sur les 10 communes ayant participé à ce challenge.

**Etats Généraux de la démocratie territoriale :**

Suite à l'organisation par le Sénat des Etats généraux de la démocratie territoriale, il est décidé de proposer un questionnaire à l'attention des élus locaux sur le site internet du Sénat.

39^{ème} tranche de Compensation Financière du Genevois :

267 421 € pour 273 frontaliers.
 Un recensement des frontaliers sera effectué sur le territoire communal.

C.I.T.I.C. :

Le CITIC devrait être dissout au 31 décembre 2012. Une réflexion est engagée sur des propositions de solutions alternatives à mettre en œuvre pour assurer la transition vers d'autres prestataires de services informatiques pour toutes les collectivités publiques, écoles et associations concernées.

Maison route de Revilloud :

Un des murs de cette propriété communale se dégrade. Des devis pour la réparation sont attendus.

**Vente de produits :**

Des commerçants proposent leurs services par l'installation de stands le vendredi matin sur la place de l'Eglise (vente de charcuterie, fromage, produits frais, poulets rôtis).

En raison du trafic généré par la sortie des écoles, le lieu et l'horaire ne semblent pas appropriés. Par conséquent, il leur sera proposé de s'installer le vendredi en fin d'après-midi avec un stationnement à proximité de la gare.

**Garderie périscolaire :**

Les agents encadrants proposent d'occuper le chalet communal qui leur semble plus adapté pour organiser leurs activités.

Après examen, le Conseil Municipal rejette cette proposition ; ce bâtiment communal n'est pas approprié à cet usage.



LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SE DEROULE

LUNDI 27 FEVRIER



Mairie de Machilly
 290 route des Voirons
 74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
 FAX : 04 50 94 62 90
 mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
 Venez nous rendre visite :
 www.machilly.fr

Machilly au quotidien...

COMMUNICATION DE LA PREFECTURE



La Préfecture assure la validation de l'ensemble des passeports du département. Après validation, le titre est transmis au centre national de production à Douai pour fabrication et livraison.

Les titres sont ainsi disponibles, après dépôt de la demande, dans un délai d'un mois.

Ce délai moyen, actuellement constaté, est susceptible de s'allonger prochainement. Ce délai ne prend pas en compte les éventuels délais entre la prise de rendez-vous et la date de dépôt de la demande en mairie, eux aussi susceptibles de variation en fonction du volume de demande.

Il a été mis en œuvre en liaison avec les mairies équipées un système de signalement pour les personnes qui témoignant d'impératifs auraient besoin d'un passeport dans un délai plus réduit (moins de 10 jours). La procédure de délivrance d'un passeport temporaire "dit d'urgence" est maintenue, mais elle doit demeurer exceptionnelle :

Pour l'usager : un déplacement en préfecture à Annecy est obligatoire et ce titre est refusé par certains pays.

Cette procédure ne peut être envisagée que pour des départs impératifs sous 4 jours.



Parole aux Associations...

MJC des VOIRONS
97, route du Bourgeau
74140 Saint Cergues

Bulletin d'inscription

Nom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tel : _____

Nombre d'emplacement souhaité :

◇ 25€ une table

◇ 40€ les deux tables

Règlement par chèque bancaire
A l'ordre de la MJC des Voirons

Date limite d'inscription : 13 février 2012
dans la limite des places disponibles.

Remarque(s) : _____

Date :/...../.....

Signature : _____

Puces de Couturières
Samedi 25
&
Dimanche 26 février 2012

Salles Communales
À Saint-Cergues
(derrière l'Eglise)

Salles Communales
À Saint-Cergues
(derrière l'Eglise)

De 10h
À 18h

MJC
DES VOIRONS

Maison pour Tous
97, Route du Bourgeau
74140 Saint Cergues
Tel : 04 50 43 58 30
04 50 94 65 46
E-mail : com-mjcdesvoirons@orange.fr

Infos diverses...

Fermeture temporaire de la déchetterie de Gaillard

En 2012, Annemasse Agglo a prévu le réaménagement et l'agrandissement de la déchetterie de Gaillard afin de disposer d'un service adapté aux besoins des usagers se rendant sur le site. **La déchetterie de Gaillard sera donc fermée dès le 6 février 2012 pour une durée d'environ six mois.**

Déchetteries	Horaires et jours d'ouverture	Adresse
Grands Bois	Du lundi au samedi de 7h30 à 17h30	Rue Germain Sommeiller <u>Vétraz-Monthoux</u>
Bonne	Le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 Du mardi au vendredi de 13h30 à 17h30	Route de la Ripaille Bonne
<u>Saint-Cergues</u>	Le samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30	Route de la Vy de l'eau <u>Saint-Cergues</u>

Pour toute question, contactez le service
Gestion des déchets d'Annemasse Agglo au
0 800 87 02 23 (numéro gratuit depuis un
poste fixe) ou connectez-vous sur :
www.annemasse-agglo.fr/dechetteries.

Attention, toutes les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr



RECRUTEMENT pour le service de l'agence postale

La Commune de MACHILLY recrute un adjoint administratif à temps non complet
Prise de poste immédiate

Type de recrutement : fonctionnaire, non fonctionnaire de droit public

Au sein d'une équipe de 4 agents et sous l'autorité du Maire et de la Secrétaire de Mairie,

Vos missions sont les suivantes :

- Tenue de caisse sur logiciel, application de fonctionnement des encaissements et vente de timbres, enveloppes et affranchissements divers
- Collaborer quotidiennement avec le service accueil de la mairie
- Travaux informatiques

Profil recherché :

- disponible et souple pour répondre aux besoins du service (adaptation aux modulations des plannings de fonctionnement)
- avoir le sens des relations humaines, être courtois(e), sérieux (se), consciencieux (se)
- avoir le sens du travail en équipe
- savoir travailler en autonomie

Temps de travail : Non complet - 20 heures hebdomadaires

Spécificité du poste : L'agence postale communale est ouverte au public du lundi au samedi de 8 heures 30 à 12 heures ; présence le mercredi ou le samedi en alternance

Niveau de diplôme : BEP secrétariat souhaité

Les candidatures sont à adresser pour le 18 février 2012 :

Monsieur le Maire
290, route des Voirons
74140 MACHILLY

Mail : mairie.machilly@wanadoo.fr

